

ILE - DE
FRANCE

TABLEAU
DE BORD

N°2018-2 - octobre 2018

LE MARCHÉ DU
TRAVAIL DES
PERSONNES
HANDICAPÉES

/////////
BILAN
premier
semestre

2018

Sommaire

- ▶ La demande d'emploi PAGE 3
- ▶ L'insertion par les Cap emploi PAGE 6
- ▶ Le maintien par les Cap emploi PAGE 7
- ▶ La création d'activité aidée par l'Agefiph / Les contrats aidés PAGE 8
- ▶ L'alternance aidée par l'Agefiph PAGE 9
- ▶ Les données locales PAGE 10

SYNTHÈSE

6,5% des demandeurs d'emploi sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE), soit près de 64 000 personnes

A fin juin 2018, près de 64 000 demandeurs d'emploi handicapés (DEBOE) sont inscrits à Pôle emploi, représentant 6,5% de l'ensemble des demandeurs d'emploi dans la région, % variant de 5,9% dans le Val-d'Oise à 7,4% en Seine-et-Marne. Le nombre de DEBOE est en constante progression, particulièrement pour les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant exercé une activité réduite.

Les personnes handicapées, dont le % de femmes continue de progresser (+2 points en deux ans), présentent toujours des difficultés particulières d'insertion (âge élevé, plus faible niveau de formation...) qui se matérialisent par une forte ancienneté d'inscription au chômage : 840 jours en moyenne au niveau régional, variant de 727 jours dans l'Essonne à 921 jours à Paris.

Un recul des insertions et des maintiens dans l'emploi au 1^{er} semestre 2018

Au 1^{er} semestre 2018, les Cap emploi ont contribué à près de 2 800 recrutements de travailleurs handicapés en CDI ou CDD de 3 mois et plus, soit une baisse de 4% en un an, évolution variant de -16% dans le Val-de-Marne à +12% à Paris.

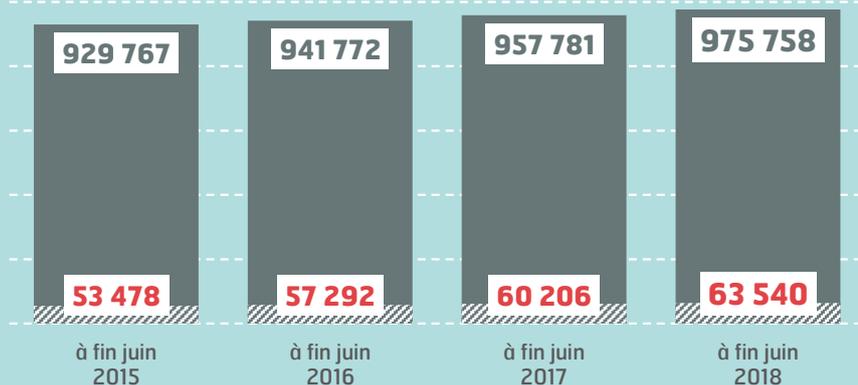
Si, la part des travailleurs handicapés au sein des contrats aidés (CUI-CAE) a continué de progresser, en revanche leur nombre a fortement baissé, impactant notamment les recrutements dans la fonction publique.

Le nombre de maintiens dans l'emploi est également en diminution (-9% en un an), les Cap emploi ayant réalisé près de 700 maintiens au 1^{er} semestre 2018 avec, comme pour les recrutements, un pourcentage de femmes supérieur à 50%. Dans 63% des cas, les personnes maintenues ont un niveau de formation supérieur ou égal au bac et plus de 8 personnes sur 10 sont employées dans un établissement de 20 salariés ou plus.



ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI
DANS LA RÉGION (CAT. A,B,C)

+1,9% évol. 2018 / 17 - **TOUT PUBLIC**
+5,5% évol. 2018 / 17 - **BOE**



6,5%
des
demandeurs
d'emploi
sont des **BOE**

Point de vigilance

Pour les personnes handicapées, sont pris en compte l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) à savoir les personnes ayant (au moins) un titre de reconnaissance ainsi que les personnes en instance de reconnaissance. Les évolutions sont à prendre avec précaution du fait notamment de l'irrégularité des remontées d'information par les MDPH sur les reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé.

Les catégories de demandeurs d'emploi

Les demandeurs d'emploi (DE) inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories. Conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la Dares et Pôle emploi présentent à des fins d'analyse statistique les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fonction de catégories.

DE : demandeurs d'emploi
BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi
TP : tout public.

EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA RÉGION

DE tenus de faire des actes
positifs de recherche d'emploi

A sans emploi
52 331 BOE

B ayant exercé une activité réduite
courte au cours du mois (<=78h.)
4 844 BOE

C ayant exercé une activité réduite
longue au cours du mois (>78h.)
6 365 BOE

DE non tenus de faire des actes
positifs de recherche d'emploi

D sans emploi (en raison d'un
stage, formation, maladie, ...)
1 554 BOE

E en emploi (ex : bénéficiaires
de contrats aidés ...)
1 865 BOE



CARACTÉRISTIQUES DES DEMANDEURS D'EMPLOI BOE DANS LA RÉGION

48%
sont des
femmes

contre 50 %
pour le tout
public



52%

ont 50 ans et +

contre 27 %
pour le tout public



41%

ont un niveau
Bac et +

61 % pour le
tout public



26%

ont un niveau
< au CAP

contre 15 %
pour le tout public

faible niveau de
qualification

(manoeuvre, OS, employé
non qualifié)

30%

22 % pour le
tout public

46 %
pour le
tout public

59%

sont chômeurs
depuis au moins
1 an



ancienneté moy.
d'inscription au
chômage

840 JOURS

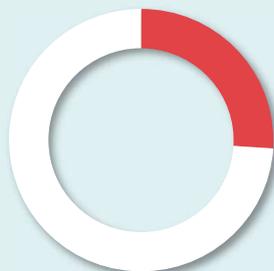
634 jours pour
le tout public

24%

16 %
pour le
tout public

sont chômeurs
depuis au moins
3 ans

LES DEMANDEURS D'EMPLOI BÉNÉFICIAIRES DE L'AAH DANS LA RÉGION



26%

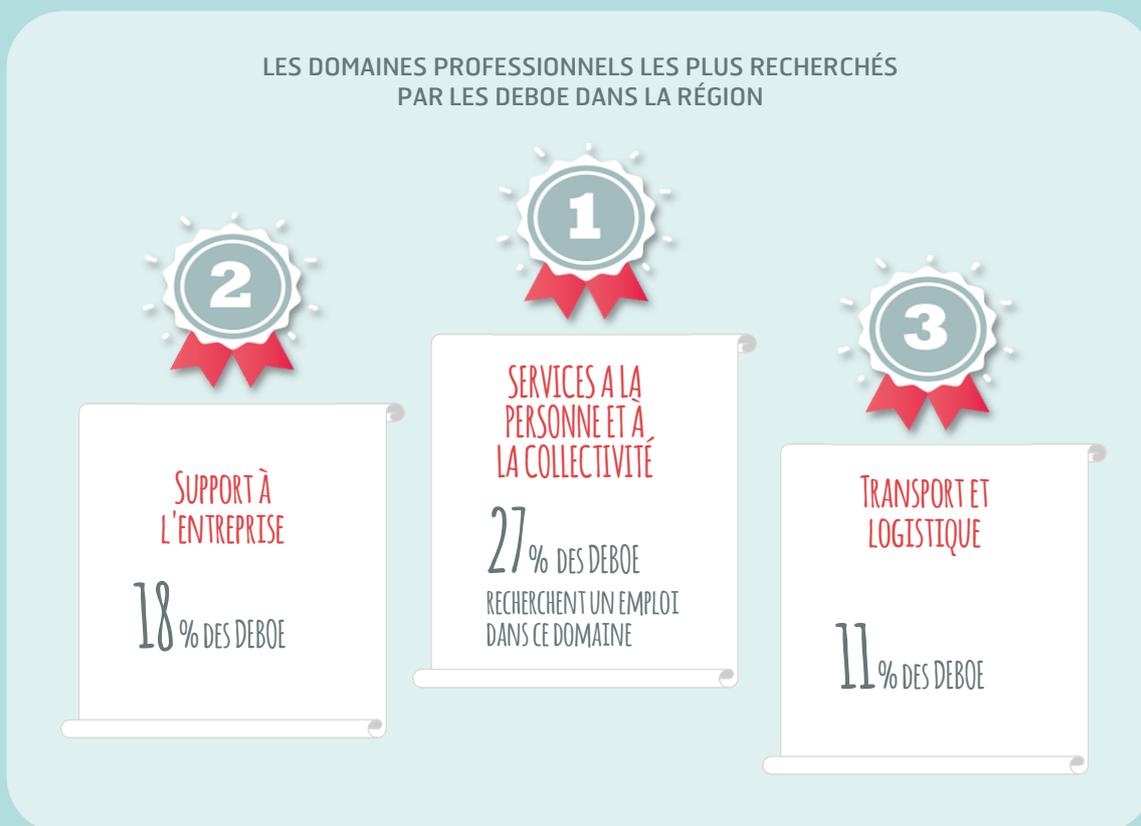
des DEBOE sont
bénéficiaires d'une AAH

(seule ou avec un autre titre de reconnaissance)

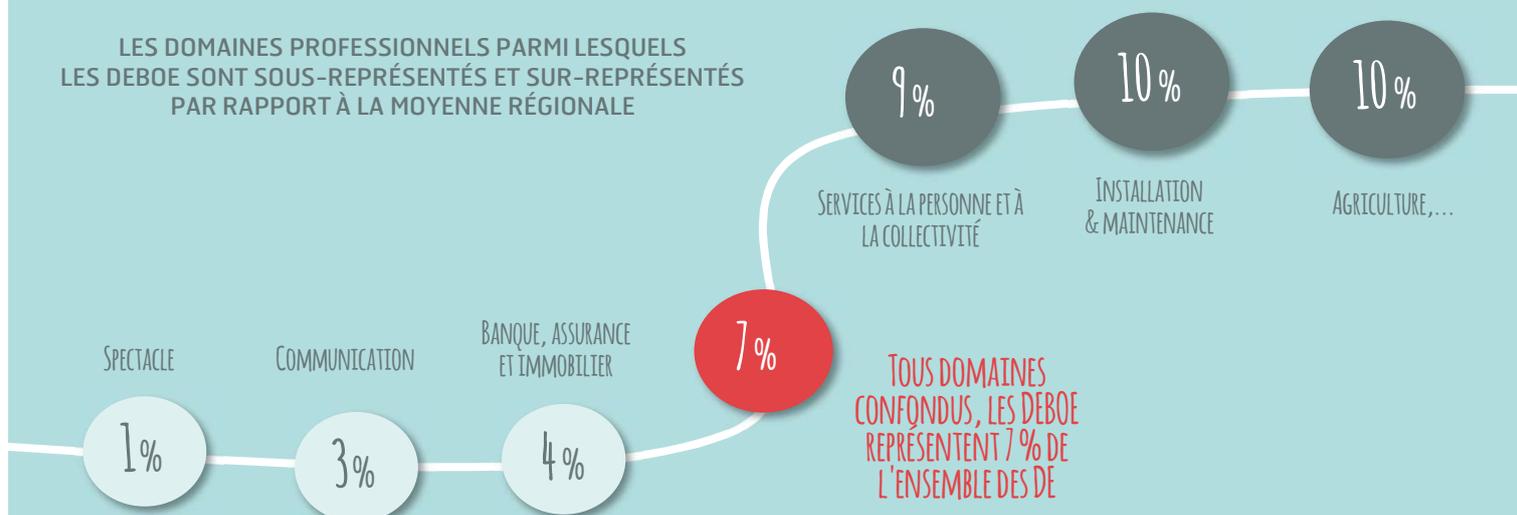
Les domaines professionnels

Chaque domaine professionnel rassemble un ensemble de métiers aux compétences proches. L'approche par domaine professionnel permet de mettre en évidence les opportunités d'emploi pour un ensemble de métiers, quels que soient les secteurs dans lesquels ils s'exercent. Les "services à la personne et à la collectivité" comprennent notamment les agents de gardiennage et d'entretien ainsi que les agents de sécurité et de surveillance. Le "support à l'entreprise" comprend la compta / gestion, RH, achats, ...

LES DOMAINES PROFESSIONNELS LES PLUS RECHERCHÉS PAR LES DEBOE DANS LA RÉGION

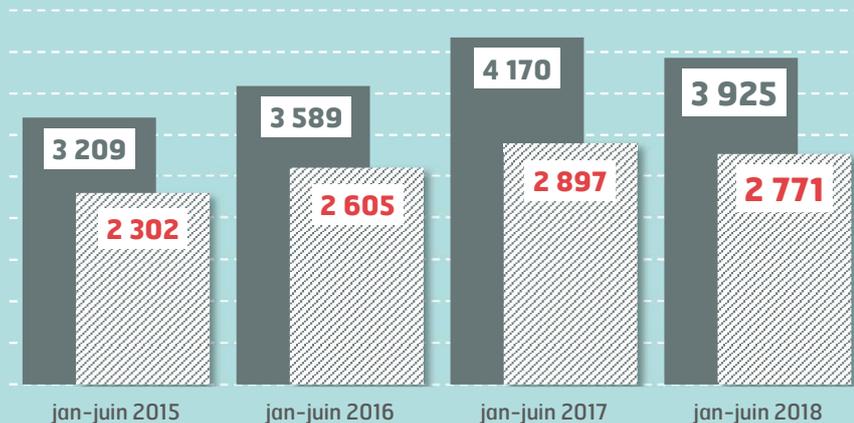


LES DOMAINES PROFESSIONNELS PARMIS LESQUELS LES DEBOE SONT SOUS-REPRÉSENTÉS ET SUR-REPRÉSENTÉS PAR RAPPORT À LA MOYENNE RÉGIONALE



ÉVOLUTION DE L'ENSEMBLE DES PLACEMENTS CAP EMPLOI ET CONVENTIONNELS DANS LA RÉGION

-6% évol. 2018 / 2017 - ENSEMBLE
-4% évol. 2018 / 2017 - CONVENTIONNELS



Les Cap emploi

Afin d'apporter un service plus lisible et plus efficace pour mieux sécuriser les parcours, la loi travail du 8 août 2016 entérine dans son article 101 la réunion en une mission commune de l'accompagnement vers l'emploi et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire. Celle-ci est assurée par les organismes de placement spécialisés, regroupés sous le nom de Cap emploi.

Présentes au niveau départemental, ces structures travaillent en lien avec les CDAPH, Pôle emploi et l'ensemble des acteurs concernés par l'emploi des personnes handicapées. Les Cap emploi sont financés par l'Agefiph, le FIPHP et Pôle emploi au titre de la co-traitance. Les données présentées sont extraites des rapports d'activité à fin juin 2018.

Les placements conventionnels :

On entend par placements conventionnels, les contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

Attention : les placements conventionnels ne sont pas un sous-ensemble du total des contrats signés par Cap emploi car ils intègrent la création d'activité.

PROFIL DES PERSONNES EMBAUCHÉES DANS LA RÉGION

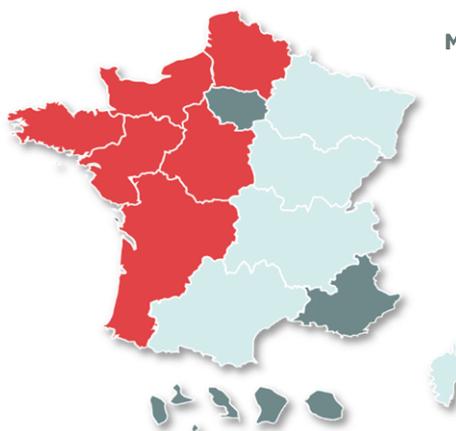


CARACTÉRISTIQUES DES PLACEMENTS CONVENTIONNELS DANS LA RÉGION

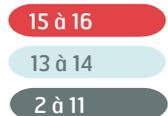


* Part des contrats aidés (CUI et alternance) au sein des placements conventionnels

CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE PLACEMENTS CONVENTIONNELS POUR 100 PERSONNES ACCOMPAGNÉES



Moyenne France entière : 13
 Moyenne régionale : 11

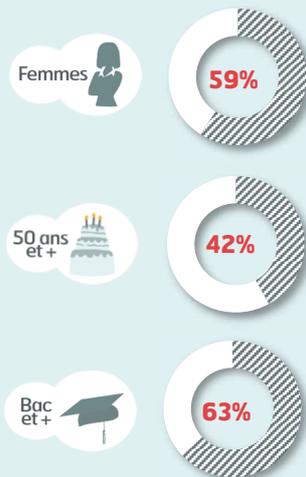


ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAINTIENS DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION

-9% évol. 2018 / 17



PROFIL DES PERSONNES MAINTENUES DANS L'EMPLOI DANS LA RÉGION



... ET DES ENTREPRISES*



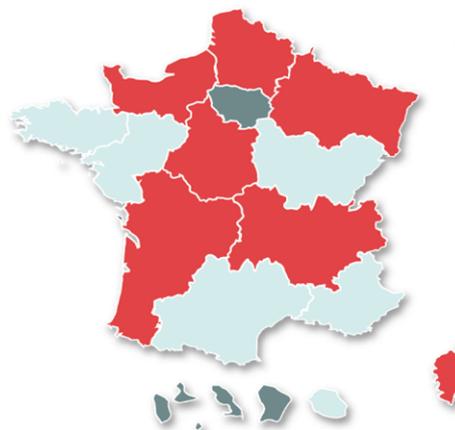
TAUX de MAINTIEN dans l'EMPLOI **94%**

Définition : Le taux de maintien dans l'emploi est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès, ...).

* Sur l'ensemble des maintiens du secteur privé

** Actifs en emploi : source Insee 1^{er} trimestre 2018.

CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE MAINTIENS CAP EMPLOI POUR 100 000 ACTIFS EN EMPLOI **



Moyenne France entière : 36
Moyenne régionale : 12

45 à 52

29 à 42

6 à 12

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ AIDÉES PAR L'AGEFIPH DANS LA RÉGION

+30% évol. 2018 / 17

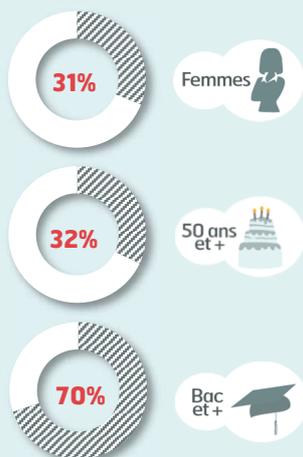


Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif de permettre à une personne handicapée de créer son emploi principal et pérenne (créer ou reprendre une activité). L'aide est accordée afin de participer au financement du démarrage de l'activité.

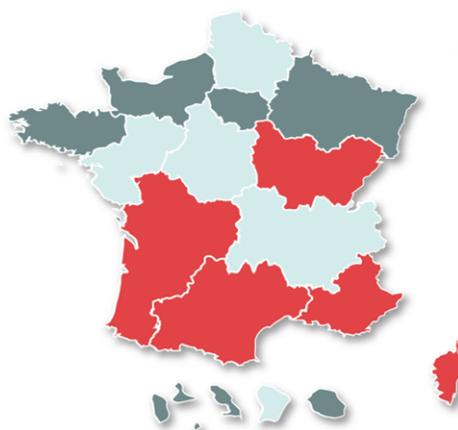
Qui peut en bénéficier ?
Toute personne handicapée.

Quel montant ?
L'aide est forfaitaire et son montant est de 5 000 €.

CARACTÉRISTIQUES DES CRÉATEURS D'ACTIVITÉ AIDÉS FINANCIÈREMENT PAR L'AGEFIPH DANS LA RÉGION



CARTOGRAPHIE : NOMBRE DE CRÉATIONS D'ACTIVITÉ (aidées financièrement par l'Agefiph) POUR 10 000 DEBOE*



Moyenne France entière : 36
Moyenne régionale : 20

43 à 217

31 à 38

4 à 28

* DEBOE : demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Les contrats aidés

1^{er} semestre 2018 - Dares

Dans le cadre de la réforme des contrats aidés, sont mis en place à compter du 01/01/2018 les parcours emploi compétences (PEC). Recentrés sur le seul objectif d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi, ils associent à la fois mise en situation professionnelle auprès d'employeurs sélectionnés, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. Les PEC renvoient au cadre juridique des contrats unique d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand prévu par le code du travail. Les contrats initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand ne sont mobilisables que sous conditions. Les données portent sur les entrées initiales et les reconductions.



PART DES BOE
DANS LES CUI-CAE : 12,7%
(N=1 : 8,8%)
= 1 031 CUI-CAE BOE

ÉVOLUTION DES ENTRÉES EN CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION BOE DANS LA RÉGION

-16% évol. 2018 / 17 - **APPRENTISSAGE**
+34% évol. 2018 / 17 - **PROFESSIONNALISATION**



Apprentissage

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat d'apprentissage.

Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat d'apprentissage est d'une durée minimum de 6 mois.

Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 3 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

Professionalisation

Objectif : l'aide de l'Agefiph a pour objectif d'encourager l'employeur privé à recruter une personne handicapée en contrat de professionalisation.

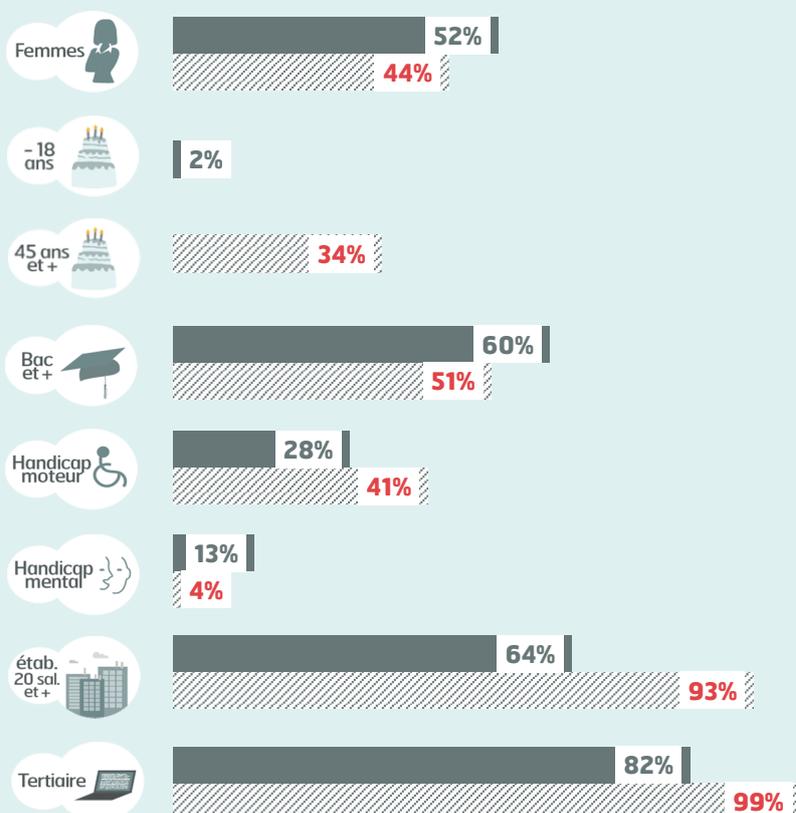
Qui peut en bénéficier ?

Tout employeur d'une personne handicapée dès lors que le contrat de professionalisation est d'une durée minimum de 6 mois.

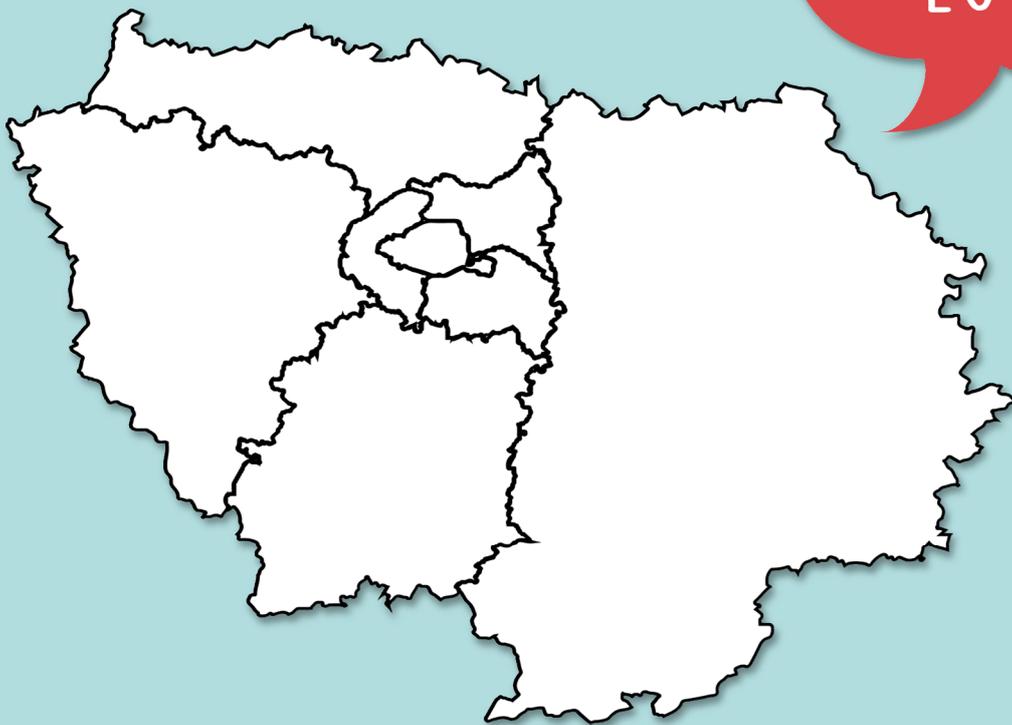
Quel montant ?

Le montant maximum de l'aide est de 4 000 €. Il est proratisé en fonction de la durée du contrat.

CARACTÉRISTIQUES DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION DANS LA RÉGION



DONNÉES
LOCALES



	Effectifs DEBOE	Evol. N/N-1	Effectifs DETP	Evol. N/N-1	Part des DEBOE parmi les DE	Bénéficiaires de l'AAH*	% DEBOE
NATIONAL	513 450	+3,5%	5 764 446	+1,2%	8,9%	117 450	23%
REGION	63 540	+5,5%	975 758	+1,9%	6,5%	16 341	26%
75-Paris	12 096	+6,8%	200 078	+0,7%	6,0%	3 442	28%
77-Seine-et-Marne	7 375	+8,6%	99 610	+2,4%	7,4%	1 633	22%
78-Yvelines	6 123	+1,5%	94 906	+2,4%	6,5%	1 392	23%
91-Essonnes	5 799	+4,7%	87 693	+1,7%	6,6%	1 397	24%
92-Hauts-de-Seine	7 199	+6,6%	114 487	+2,5%	6,3%	2 368	33%
93-Seine-Saint-Denis	11 813	+6,7%	169 486	+2,7%	7,0%	3 217	27%
94-Val-de-Marne	7 055	-0,1%	106 407	+1,2%	6,6%	1 643	23%
95-Val-d'Oise	6 080	+7,9%	103 091	+2,0%	5,9%	1 249	21%

* Lecture : au niveau national, 117 450 DEBOE sont bénéficiaires de l'AAH (avec ou sans autre titre de reconnaissance), soit 23% de l'ensemble des DEBOE.

Ancienneté moy. inscription au chômage en jours

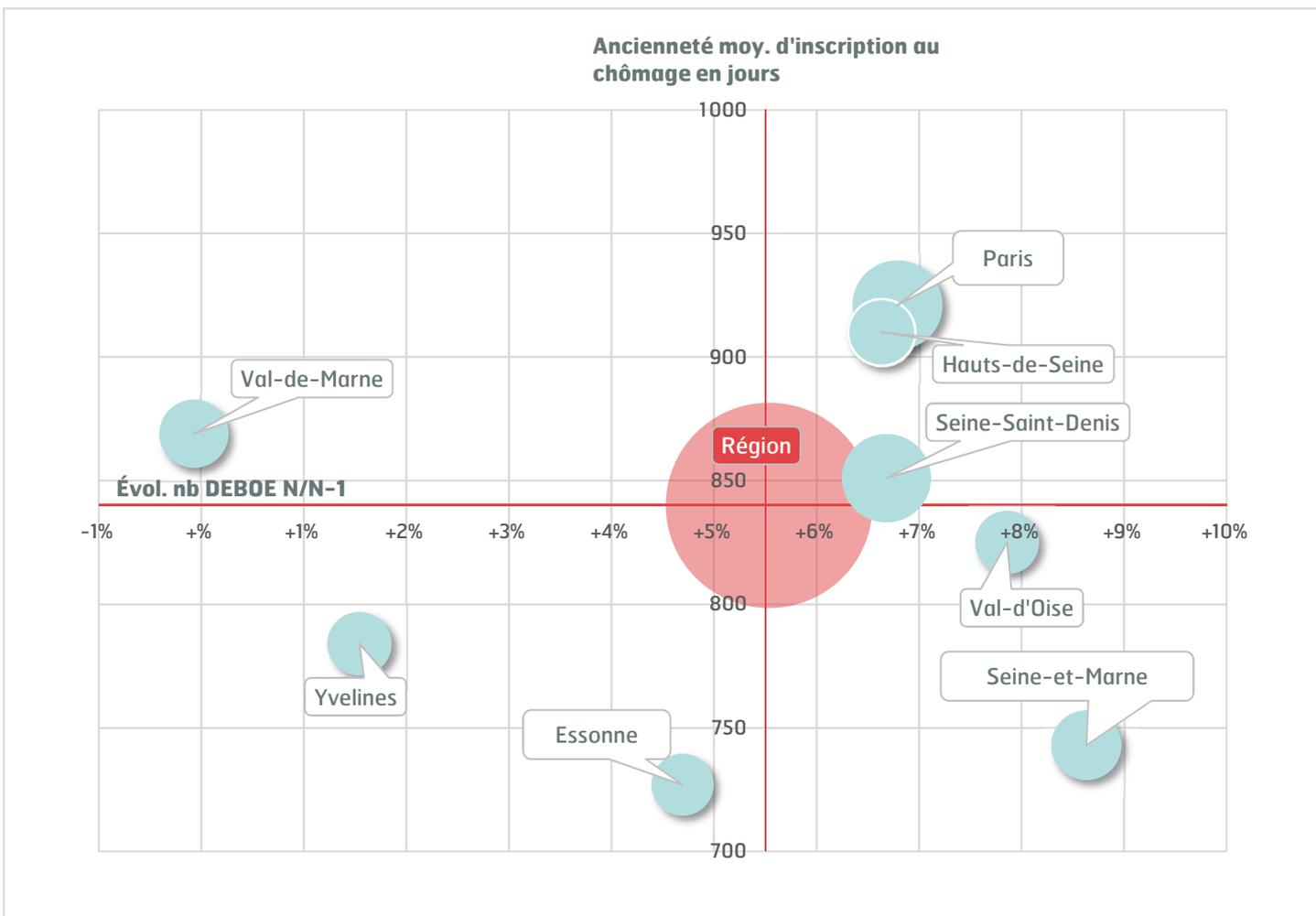
	DEBOE	Evol. N/N-1 en jours	DETP	Evol. N/N-1 en jours	Ecart BOE / TP en jours*
NATIONAL	824	+17	639	+25	+185
REGION	840	+28	634	+27	+206
75-Paris	921	+38	818	+35	+103
77-Seine-et-Marne	743	+16	536	+19	+207
78-Yvelines	784	+25	572	+26	+212
91-Essonnes	727	+6	517	+24	+210
92-Hauts-de-Seine	910	+26	636	+21	+274
93-Seine-Saint-Denis	851	+34	616	+29	+235
94-Val-de-Marne	869	+46	620	+29	+249
95-Val-d'Oise	825	+17	569	+28	+256

* Lecture : au niveau national, les DEBOE ont une ancienneté moy. au chômage de 824 jours, soit 185 jours de + que pour le TP.

Les 3 domaines prof. les + recherchés au niveau régional par les DEBOE

	1, Serv. à la personne et à la collectivité		2, Support à l'entreprise		3, Transport et logistique	
	Effectifs DEBOE	% DEBOE	Effectifs DEBOE	% DEBOE	Effectifs DEBOE	% DEBOE
NATIONAL	127 798	25%	78 935	15%	54 580	11%
REGION	16 845	27%	11 490	18%	6 942	11%
75-Paris	3 391	28%	2 343	19%	689	6%
77-Seine-et-Marne	1 683	23%	1 189	16%	1 077	15%
78-Yvelines	1 525	25%	1 198	20%	670	11%
91-Essonnes	1 358	23%	1 121	19%	816	14%
92-Hauts-de-Seine	1 926	27%	1 572	22%	645	9%
93-Seine-Saint-Denis	3 546	30%	1 823	15%	1 394	12%
94-Val-de-Marne	1 848	26%	1 189	17%	873	12%
95-Val-d'Oise	1 568	26%	1 055	17%	778	13%

* Lecture : au niveau national, 25% des DEBOE soit 127 798 personnes, recherchent un emploi dans le domaine des services à la personne et à la collectivité.



Évolution du nombre de DEBOE en un an (cat.A,B,C) et ancienneté moyenne d'inscription au chômage

Ce graphique à bulles permet d'analyser le positionnement du département par rapport à la moyenne régionale (bulle rouge) selon deux axes d'analyse : en abscisse, l'évolution du nombre de DEBOE entre la période N et N-1, et en ordonnée l'ancienneté moyenne d'inscription au chômage en jours.

Ensemble des contrats par structure Cap emploi	Nombre de contrats	Evol. N/N-1	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +	% personnes accompagnées depuis 2 ans et +
NATIONAL	34 131	-1%	50%	36%	36%	36%
REGION	3 925	-6%	51%	35%	43%	43%
CE 75-Paris	596	+18%	48%	35%	58%	40%
CE 77-Seine-et-Marne	555	-7%	54%	35%	34%	44%
CE 78-Yvelines	602	-25%	50%	33%	47%	40%
CE 91-Essonnes	307	-17%	52%	31%	44%	47%
CE 92-Hauts-de-Seine	549	-2%	57%	35%	50%	37%
CE 93-Seine-Saint-Denis	468	-7%	45%	36%	37%	39%
CE 94-Val-de-Marne	453	-20%	49%	41%	35%	52%
CE 95-Val-d'Oise	395	+55%	51%	37%	42%	44%

Placements conventionnels par structure Cap emploi	Nb placements conventionnels*	Evol. N/N-1	Créations d'activité	% CDI	% employeurs publics	% contrats aidés**
NATIONAL	24 139	-8%	722	29%	21%	30%
REGION	2 771	-4%	69	29%	22%	24%
CE 75-Paris	403	+12%	3	28%	29%	33%
CE 77-Seine-et-Marne	404	-10%	13	31%	24%	25%
CE 78-Yvelines	310	-12%	11	39%	17%	14%
CE 91-Essonnes	256	-12%	5	28%	31%	33%
CE 92-Hauts-de-Seine	438	+1%	14	32%	17%	15%
CE 93-Seine-Saint-Denis	386	-3%	1	20%	18%	32%
CE 94-Val-de-Marne	319	-16%	10	26%	15%	13%
CE 95-Val-d'Oise	255	+9%	12	29%	29%	32%

* Contrats de 3 mois et plus dont les contrats en alternance et les créations d'activité.

** Part des contrats aidés (CUI, alternance, ...) au sein des placements conventionnels.

Les maintiens par structure Cap emploi	Nombre de maintiens	Evol. N/N-1	% maintiens dans la Fonction Publique	Taux de maintien*	Nb maintiens pour 100 000 actifs en emploi**
NATIONAL	9 038	-15%	7%	92%	36
REGION	693	-9%	7%	94%	12
CE 75-Paris	89	-28%	3%	100%	5
CE 77-Seine-et-Marne	71	+25%	11%	92%	15
CE 78-Yvelines	82	-29%	23%	88%	15
CE 91-Essonnes	105	-2%	5%	91%	23
CE 92-Hauts-de-Seine	141	+7%	4%	95%	13
CE 93-Seine-Saint-Denis	71	+11%	0%	97%	12
CE 94-Val-de-Marne	66	-28%	2%	90%	12
CE 95-Val-d'Oise	68	+1%	6%	97%	18

* Le taux de maintien est la part des maintiens réussis sur l'ensemble des parcours clos sur la période de référence hors causes exogènes (déménagements, décès, ...).

** Source Insee pour les actifs en emploi.

Caractéristiques maintiens par structure Cap emploi	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +	% 20 sal.* et +	% industrie*	% agriculture*
NATIONAL	51%	48%	48%	69%	23%	7%
REGION	59%	42%	63%	81%	11%	0%
CE 75-Paris	66%	43%	77%	78%	6%	0%
CE 77-Seine-et-Marne	62%	48%	43%	79%	17%	0%
CE 78-Yvelines	60%	46%	58%	85%	8%	0%
CE 91-Essonnes	51%	48%	59%	80%	17%	0%
CE 92-Hauts-de-Seine	60%	35%	73%	87%	7%	0%
CE 93-Seine-Saint-Denis	56%	44%	65%	83%	8%	1%
CE 94-Val-de-Marne	59%	48%	62%	74%	8%	0%
CE 95-Val-d'Oise	54%	32%	60%	74%	14%	0%

* Sur l'ensemble des maintiens du secteur privé.

	Nb de créations d'activité BOE*	Evol. N/N-1	Nb créations pour 10 000 DEBOE**	% femmes	% 50 ans et +	% Bac et +
NATIONAL	1 862	+6%	36	36%	32%	54%
REGION	125	+30%	20	31%	32%	70%
75-Paris	25	+4%	21	44%	40%	84%
77-Seine-et-Marne	10	-9%	14	50%	20%	44%
78-Yvelines	16	-33%	26	50%	31%	57%
91-Essonnes	3	-50%	5			
92-Hauts-de-Seine	24	+380%	33	33%	46%	70%
93-Seine-Saint-Denis	14	+180%	12	14%	21%	86%
94-Val-de-Marne	20	+300%	28	10%	35%	68%
95-Val-d'Oise	13	-19%	21	23%	15%	62%

* Nombre de créations aidées financièrement par l'Agefiph. BOE = Bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

L'alternance aidée par l'Agefiph

	Nb contrats d'apprentissage	Nb contrats de professionnalisation
NATIONAL	882	1 187
REGION	48	188
75-Paris	18	34
77-Seine-et-Marne	5	12
78-Yvelines	5	11
91-Essonnes	8	22
92-Hauts-de-Seine	4	21
93-Seine-Saint-Denis	6	40
94-Val-de-Marne	1	30
95-Val-d'Oise	1	18

